

- NOTICE DE MONTAGE - VÉRIN ÉLECTROMÉCANIQUE **BINGO 24V**

COURSE 370



SOMMAIRE

<i>Conseils importants.....</i>	<i>P2</i>
<i>Câbles et liaisons électriques ...</i>	<i>P3</i>
<i>Caractéristiques techniques</i>	<i>P4</i>
<i>Dimensions.....</i>	<i>P5</i>
<i>Côtes d'implantation des moteurs</i>	<i>P6</i>
<i>Fixation des pattes sur les piliers</i>	<i>P7</i>
<i>Fixation des pattes sur les vantaux</i>	<i>P8</i>
<i>Réglage des fins de course.....</i>	<i>P8</i>
<i>Raccordement des moteurs</i>	<i>P9</i>
<i>Conditions générales de garantie.....</i>	<i>P10</i>

A.F.C.A se réserve le droit d'apporter, sans préavis, d'éventuelles modifications aux produits et décline toute responsabilité pour tous types de dommages dû à une mauvaise utilisation ou à une mauvaise installation.

Avant de procéder à l'installation, lire attentivement la notice:

- Ce manuel est destiné à des techniciens qualifiés dans le domaine de l'automatisme.
- La ligne électrique dédiée à l'automatisme doit être protégée contre les courants de défaut.
- L'installateur doit pourvoir à la mise en place d'un dispositif de protection des surcharges et des surintensités qui assure la coupure omnipolaire de l'équipement du réseau d'alimentation.
(Ex : magnéto-thermique)
- Raccorder impérativement l'installation à la terre.
- Avant d'intervenir sur l'automatisme s'assurer que l'alimentation est bien coupée.
- Vérifier si la structure du portail est solide et si elle peut être motorisé.
- Des butées d'arrêts doivent être installées en ouverture comme en fermeture afin d'éviter la détérioration ou la chute du portail.

	Câbles
Alimentation moteur	2 x 1,5 mm ² + terre 230 V
Alimentation des cellules	10 mètres de 4 x 4/10 ^{èmes}
Alimentation du feu clignotant (en option)	environ 3 mètres de 2 x 0,75 mm ²
Raccordement d'un contact à clé (en option)	environ 3 mètres de 2 x 0,75 mm ²

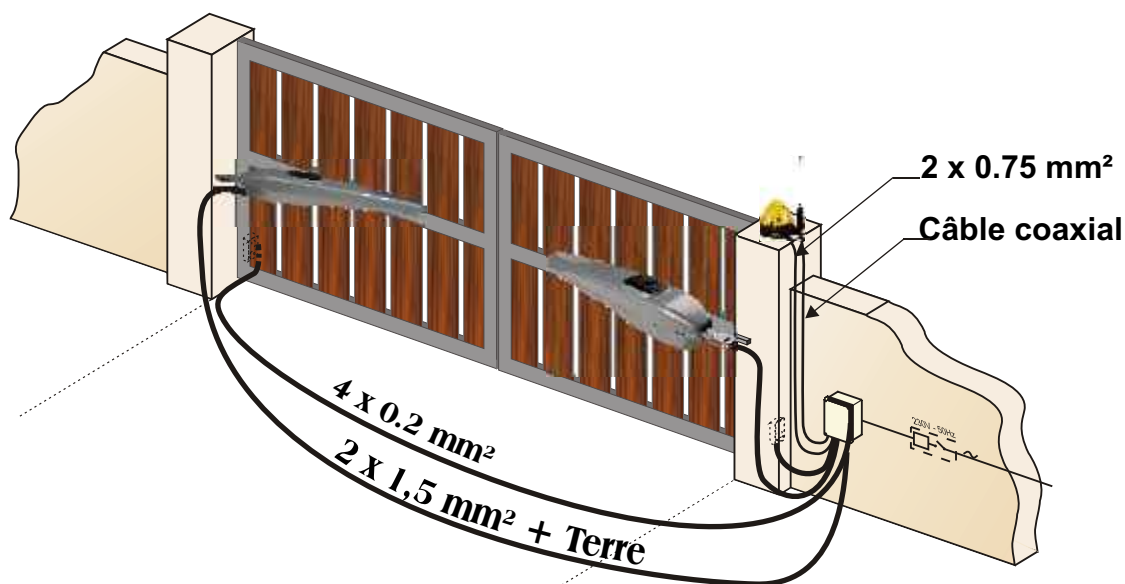
LIAISONS ELECTRIQUES

Pour fonctionner, l'automatisme doit être alimenté en 230v 50Hz.

La ligne électrique doit être:

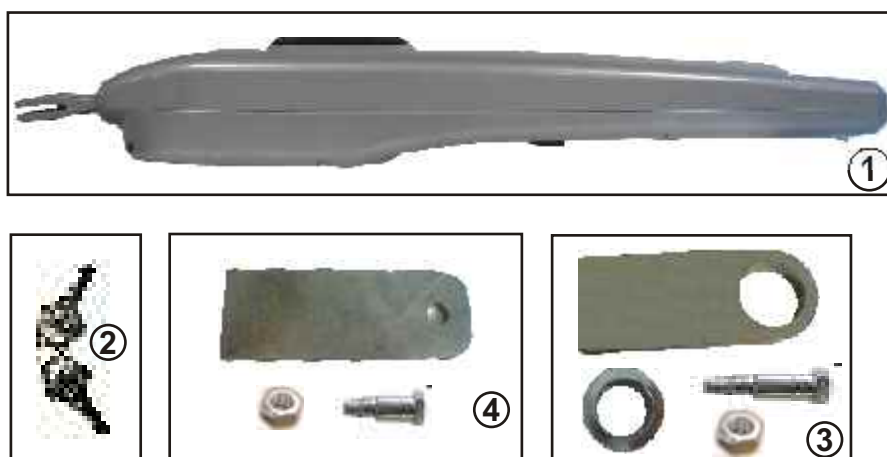
- ! exclusivement réservée à l'automatisme,
- ! d'une section minimale de 1,5mm²
- ! raccordée à la terre (zéro volt entre le neutre et la terre)
- ! dotée d'une protection (fusible ou disjoncteur 16A) et d'un dispositif différentiel (30mA).

Il est conseillé de munir l'installation d'un parafoudre (conforme à la norme NF C 61740, tension résiduelle maxi 2Kv.)



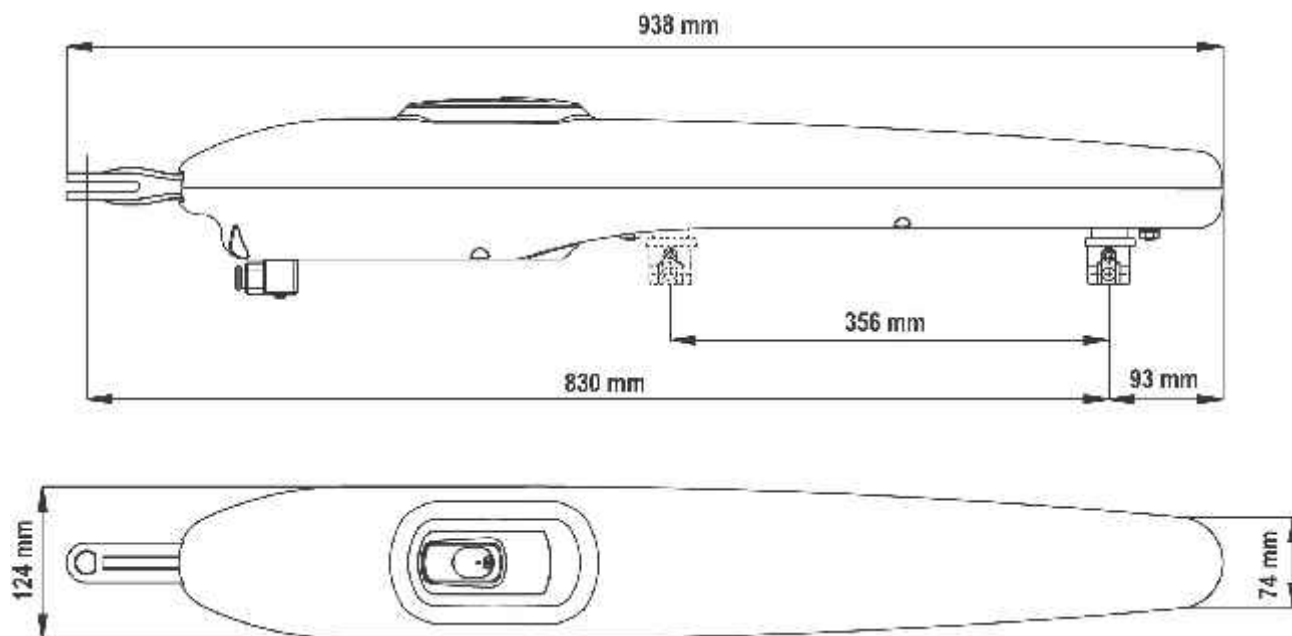
Type	BINGO
Alimentation	24 Vac
Fréquence	50Hz
Puissance moteur	120W
Intensité	1,8A
Température de fonctionnement	-20 / +70°C
Indice de protection	IP34
Course	370mm
Vitesse	1 à 1,8cm / sec
Effort de poussée du moteur	1800N
Longueur et poids maxi par vantail	1,8m pour 175kg
Cycle de travail	80%

NOMENCLATURE

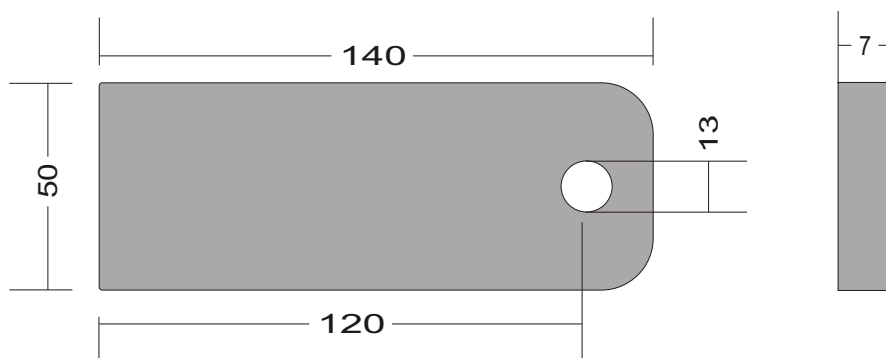


- ① 2 Vérins électromécaniques.
- ② 2 Clés de déverrouillage personnalisées.
- ③ Patte d'entrainement du vantail.
- ④ Patte de fixation pilier.

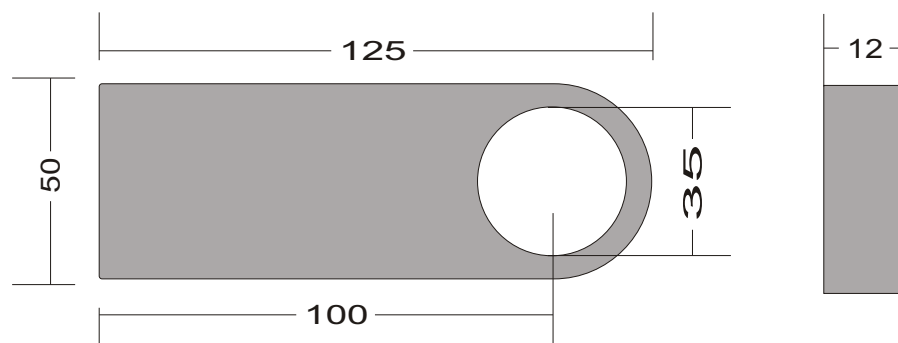
DIMENSIONS MOTEUR



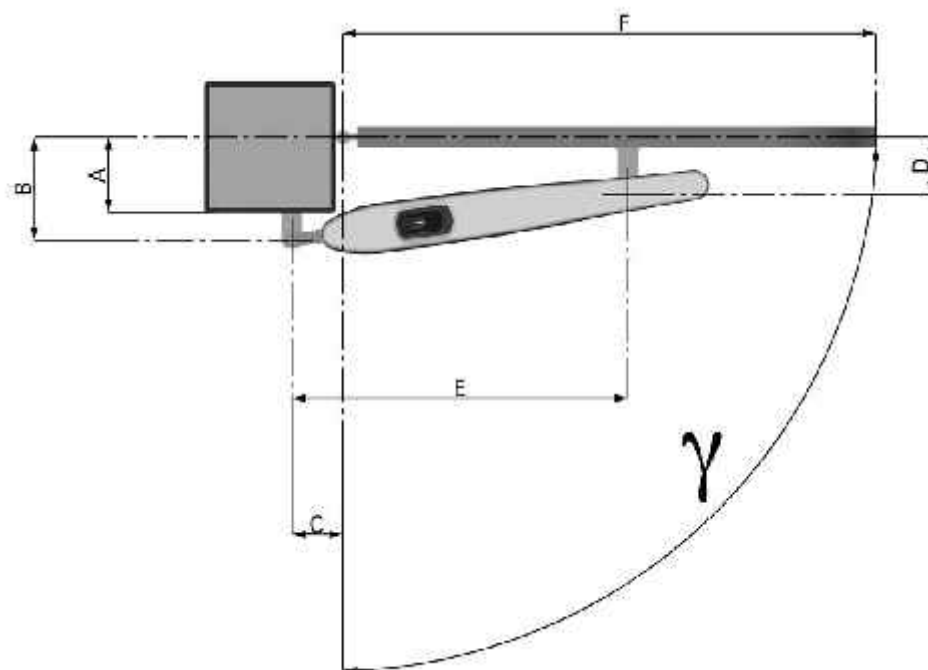
DIMENSIONS PLAQUE DE FIXATION PILIER



DIMENSIONS PLAQUE DE FIXATION VANTAIL A SOUDER



COTES D'IMPLANTATION DU MOTEUR



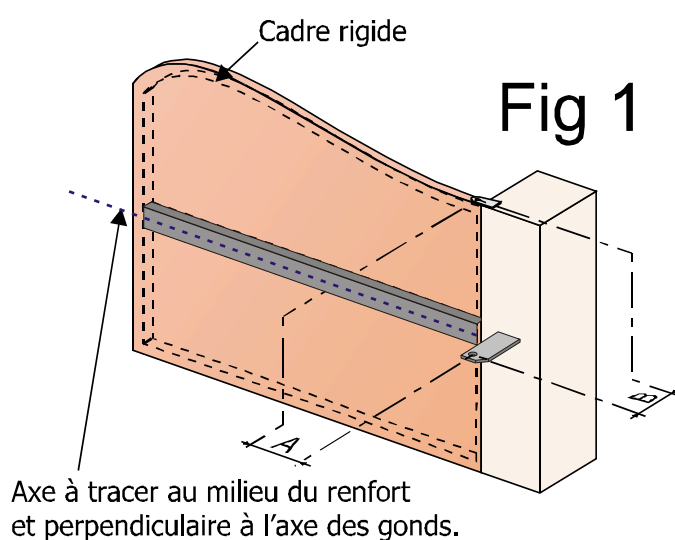
γ	A(mm)	B(mm)	C(mm)	D(mm)	E(mm)	F(m)
90°	40	140	100	100	820	3,5
90°	50	190	110	100	820	3,5
90°	60	160	120	100	820	3,5
90°	70	190	120	100	820	3,5
90°	80	200	120	100	820	3,5
90°	90	190	120	100	820	3,5
90°	100	200	100	100	820	3,5
110°	20	140	140	100	820	3,5
110°	20	140	150	100	820	3,5

FIXATION DES PATTES SUR LES PILIERS

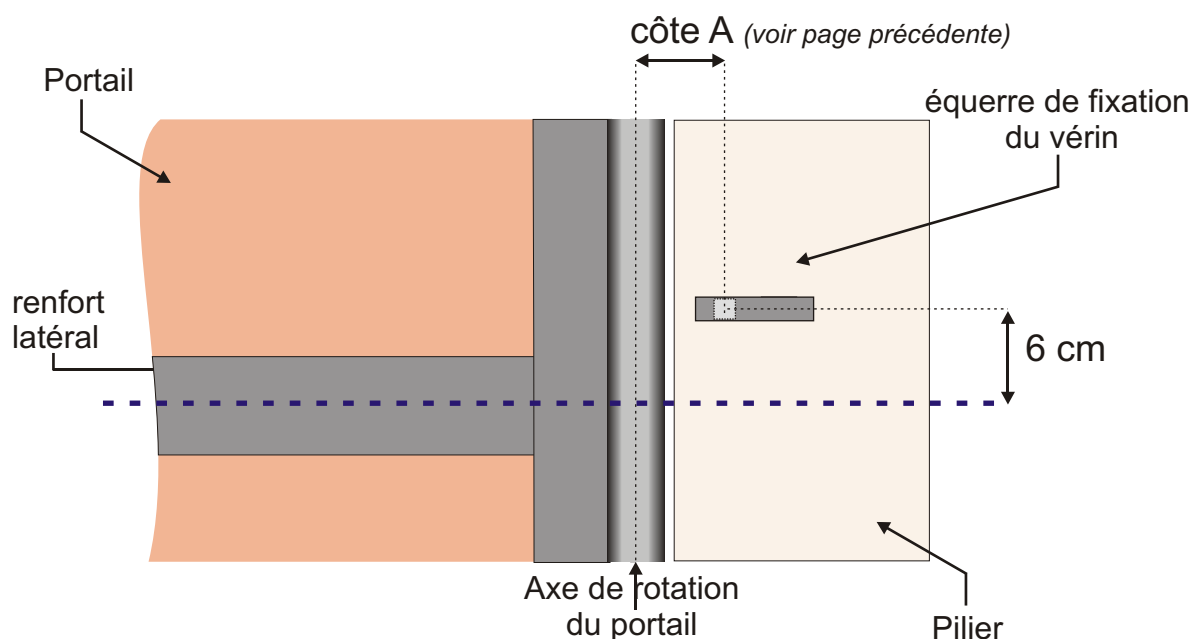
A. Tracer un axe horizontal au milieu de la traverse principale la plus rigide du portail.

Il est conseillé d'installer le moteur si possible à mi hauteur (pour bien répartir les efforts).
La hauteur d'installation doit s'effectuer au minimum à 25 cm du sol.

La patte de fixation pilier doit être positionnée suivant la figure 1 et en respectant les côtes de la page précédente. Cette patte de fixation est à souder directement sur le pilier.

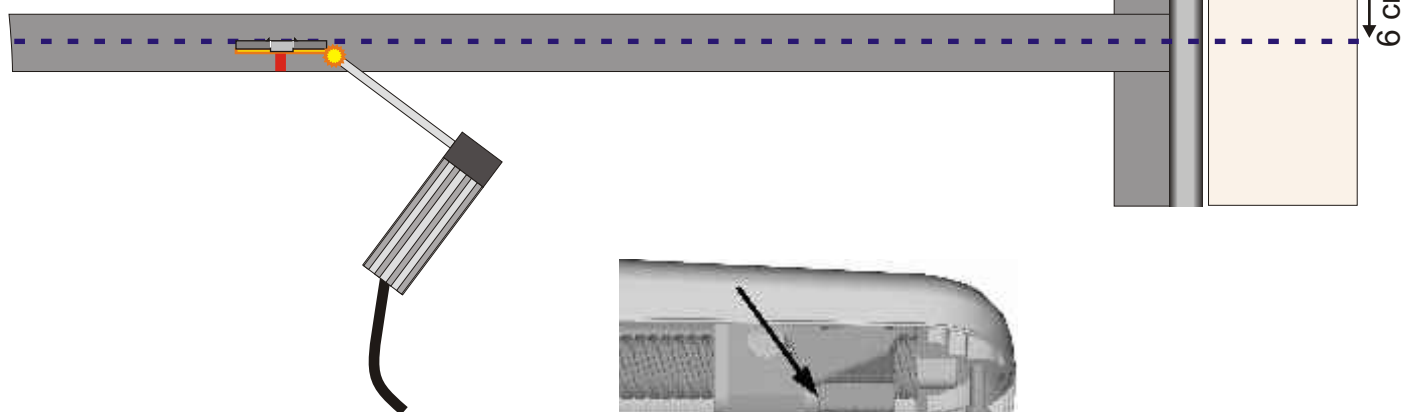


B. Fixer l'équerre de fixation du vérin en respectant la côte A et de manière à ce que la plaque horizontale se situe 6 cm au dessus de l'axe précédemment tracé.

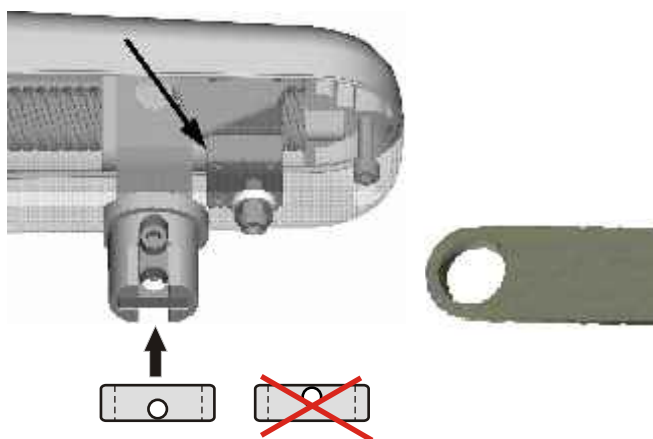


FIXATION DU MOTEUR

Après avoir démonté le vérin, 
 souder la patte vantail à l'emplacement défini, puis remonter le vérin.

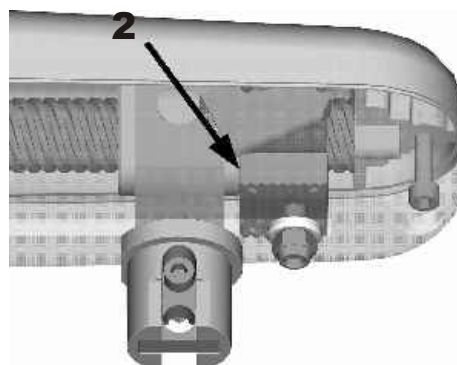
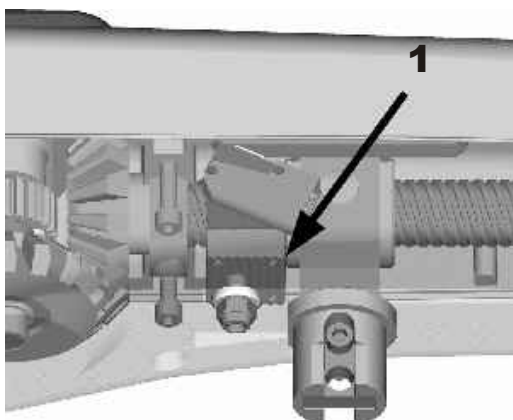


Fixation patte vantail.



La rondelle de maintien de la patte vantail, doit impérativement se fixer comme indiqué ci-dessus.

RÉGLAGE DES FINS DE COURSE

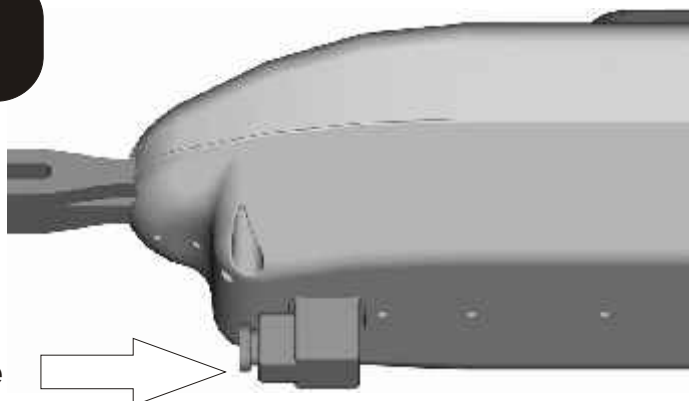


Ouvrir le portail dans la position souhaitée, positionner la butée mécanique 1 contre l'épaule du bras.
 Bloquer la butée mécanique 1 en fixant le boulon avec une clé de 13 mm.
 Fermer le portail complètement, positionner la butée mécanique 2 contre l'épaule du bras.
 Bloquer la butée mécanique 2 en visant le boulon avec une clé de 13 mm.

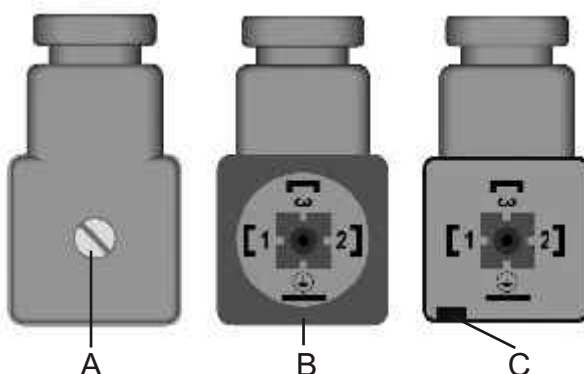
RACCORDEMENT DES MOTEURS



**Tout raccordement
doit se faire hors tension.**



Bornier débrochable



1. Dévisser la vis A et extraire le connecteur du moteur.
2. Retirer le joint B puis ouvrir le connecteur en faisant levier avec un tournevis dans l'encoche C.
3. Brancher les bornes 1 et 2 du connecteur aux bornes $\oplus$ et $\ominus$ de l'entrée moteur de l'armoire.
4. Remettre le joint B, connecter le connecteur au vérin, et visser la vis A.



Brancher impérativement le câble de terre selon les normes en vigueur.

Ne pas utiliser du câble de diamètre supérieur à 10 mm.

En cas de détérioration du câble d'alimentation du moteur, le remplacement doit être fait par du personnel qualifié.

Votre distributeur:

Dans les présentes conditions générales de garantie (« C.G.G ») LA SOCIÉTÉ désigne la société distribuant les produits AFCA, et LES PRODUITS désignent tous les articles vendus par cette société.

En aucun cas vous ne devez intervenir sur des pièces pour réparation. Seule la société distribuant les produits AFCA est habilitée à la réalisation de ces opérations.

Pour tout retour de pièce, le service technique doit donner son aval. Il vous communique un numéro SAV ainsi que la marche à suivre.

En l'absence de ce numéro le produit ne sera pas traité.

Votre Kit AFCA a été élaboré avec les plus grands soins afin de vous donner entière satisfaction. Ce matériel est garanti, pièces et main d'œuvre 12 mois à partir de la date d'achat, à l'exclusion des piles, des déplacements et interventions sur sites qui ne sont pas couvertes par la garantie. Pendant cette période de garantie le matériel sera, selon le choix de la société, soit réparé soit purement remplacé.

La présente garantie ne joue pas :

!Si les instructions d'installation, d'utilisation ou d'entretien ne sont pas respectées.

!En cas de branchement sur une source de courant non appropriée.

!Si les dommages résultent d'un choc, d'un incendie, d'une inondation, d'un orage ou d'un événement de force majeure.

!Si les dommages résultent d'une usure normale de l'appareil, d'un mauvais entretien ou d'un accident provoqué par une mauvaise utilisation.

!En cas d'installation à usage collectif, commercial, ou locaux industriels.

!En cas de cession de l'appareil à une tierce personne.

!En cas de réparations ou modifications effectuées sans accord écrit de notre part et/ou si l'appareil a été réparé avec des pièces non fournies par notre société (ou par un réparateur non agréé par nos soins).

La garantie n'inclut ni les frais de main-d'œuvre (pour des réparations effectuées sur place), ni le port aller retour, ni aucun autre frais annexe.

1. GARANTIE - ÉTENDUE

1.1 LES PRODUITS sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 12 mois à dater de la livraison.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir effet de prolonger la durée de celle-ci.

1.2 Dans tous les cas, l'acheteur devra laisser à LA SOCIÉTÉ toute facilité pour inspecter les PRODUITS avant qu'aucune transformation ou utilisation ne soit effectuée et ce quel que soit l'endroit où se trouvent les PRODUITS.

1.3 En cas de réclamation reconnue fondée et recevable par LA SOCIÉTÉ, l'acheteur ne pourra prétendre qu'à la réparation dans les ateliers de LA SOCIÉTÉ de la pièce défectueuse ou au remplacement de celle-ci, à l'exclusion de toute autre indemnité, de quelque nature que ce soit, notamment pour dommages directs ou indirects ou pour manque à gagner. En tout état de cause, les frais de transport aller et retour seront à la charge de l'acheteur.

2. GARANTIE - EXCLUSION

L'utilisation des PRODUITS non conformément aux instructions de LA SOCIÉTÉ et dont les conditions d'emploi échappent à son contrôle ne peuvent donner lieu à garantie. La garantie ne s'applique pas aux remplacements ou réparations qui résultent de l'usure normale des PRODUITS, de la détérioration ou d'accidents provenant de négligence, de défaut d'entretien et de surveillance, de mauvaises conditions de stockage, d'installation non conforme, d'inobservation des consignes d'entretien et de mise en service de LA SOCIÉTÉ.

3. RÉPARATION

La réparation des PRODUITS, en dehors de l'application de garantie mentionnée à l'article 1, fera l'objet d'un devis envoyé par LA SOCIÉTÉ. En tout état de cause, les frais de main-d'œuvre et de transport aller et retour restent dans tous les cas à la charge de l'acheteur.

4. LITIGES

4.1 Seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, les tribunaux situés dans le ressort du siège de LA SOCIÉTÉ, à moins que LA SOCIÉTÉ ne préfère saisir toute autre juridiction compétente

4.2 Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et modalités de paiement.

Conditions établies au 28 mars 2000.